

Objet :

Décision Modificative n°2  
BP 2024

N° AD-2024-10-10-19

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2023 n°D-2023-09-06-07b visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 12 Septembre 2023 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, au terme de laquelle le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à procéder, par arrêté de décision, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le compte relatif aux intérêts de la dette pour permettre le règlement des intérêts dus au titre de l'exercice 2024,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – De procéder aux modifications budgétaires suivantes :**

Dépenses de fonctionnement :

C/66111 - Intérêts emprunt	+ 16 000.00 €
C/023 – Virement à la section investissement	- 16 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>+ 0.00 €</b>

Recettes d'investissement :

C/021 - Virement de la section de fonctionnement	- 16 000.00 €
--	---------------

Dépenses d'investissement :

C/21538-153 – Travaux Eclairage Public	- 16 000.00 €
--	---------------

Ne modifiant pas le montant de la section de fonctionnement qui reste équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 4 215 090.66 € et portant la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 3 859 364.66 €.

**ARTICLE 2 –** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 3 –** Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 10 Octobre 2024

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 034-213401359-20241010-AD2024\_10\_10\_19-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 10 OCT. 2024

Et publication ou notification

Du 10 OCT. 2024

Le Maire:

